

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2010

LOI DE FINANCES POUR 2011 - (n° 2824)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 688

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 56

À la première phrase de l'alinéa 21, après les mots :

« celle de »,

insérer les mots :

« l'émission de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.